



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION D'UNE CONFERENCE
"MIEUX GERER LES TROUBLES DU
COMPORTEMENT CHEZ LES ENFANTS TDAH
ET HPI" LE VENDREDI 14 AVRIL 2023**

**DÉCISION N° DM-23-130
EN DATE DU 13 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour extrait conforme, **VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY en qualité d'adjoint au maire chargé du développement durable et de l'inclusion ;

CONSIDÉRANT la proposition de Mesdames Béatrice NAVARRO, psychologue-neuropsychologue, et Laetitia HAOUZI, psychologue, établies respectivement au 39b-41 avenue de Bonneuil 94 210 La Varenne Saint-Hilaire et au 2 rue Lecerf 94 100 Saint-Maur-des-Fossés, d'organiser une conférence « Mieux gérer les troubles du comportement chez les enfants TDA-H et HPI : présentation de techniques et outils de psychoéducation », le vendredi 14 avril 2023 à 18h30 à la Maison des Associations, pour un montant de 1 000€ TTC (mille euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention Mesdames Béatrice NAVARRO, psychologue-neuropsychologue, et Laetitia HAOUZI, psychologue, établies respectivement au 39b-41 avenue de Bonneuil 94 210 La Varenne Saint-Hilaire et au 2 rue Lecerf 94 100 Saint-Maur-des-Fossés, d'organiser une conférence « Mieux gérer les troubles du comportement chez les enfants TDA-H et HPI : présentation de techniques et outils de psychoéducation », le vendredi 14 avril 2023 à 18h30 à la Maison des Associations, pour un montant de 1 000€ TTC (mille euros) avec répartis en 500 € pour Madame NAVARRO et 500€ pour Madame HAOUZI ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjoint au maire chargé du développement
durable et de l'inclusion,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230313-Imc1H10646H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/03/2023
Date de Publication : 13/03/2023